

Arrêtés ministériels

A.M., 1996

**Arrêté numéro 1626 du ministre de la Justice et
Procureur général en date du 13 janvier 1997**

CONCERNANT la nomination de monsieur Richard Chassé comme juge par intérim à la Cour municipale de Saint-Léonard

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 42 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), le ministre de la Justice peut, lorsqu'un juge d'une cour municipale décède, démissionne, devient incapable ou cesse autrement d'exercer ses fonctions, si les circonstances l'exigent, désigner, par arrêté, un juge d'une autre cour municipale pour le remplacer jusqu'à la nomination par le gouvernement d'un juge pour cette cour;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 42 de cette loi, cet arrêté est publié à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE monsieur Claude Simard, nommé juge à la Cour municipale de Saint-Léonard par le décret 1330-82 du 2 juin 1982, prendra sa retraite, le 11 janvier 1997;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un juge d'une autre cour municipale pour remplacer monsieur Claude Simard jusqu'à la nomination par le gouvernement d'un juge pour la Cour municipale de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE monsieur Richard Chassé, avocat, est juge municipal à la Cour municipale de Anjou;

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Justice:

DÉSIGNE, en vertu de l'article 42 de la Loi sur les cours municipales, le juge de la Cour municipale de Anjou, monsieur Richard Chassé, pour présider les séances de la Cour municipale de Saint-Léonard jusqu'à la nomination par le gouvernement d'un juge pour cette cour municipale;

Le présent arrêté est publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Sainte-Foy, le 13 janvier 1997

Le ministre de la Justice,
PAUL BÉGIN